

Réponse à la question complémentaire DQ1

Dans l'étude d'impact, vous indiquez que la ligne serait située en terres publiques sur environ 88 % de son parcours (230 km) (PR3.2, p.10-98). Or, le MERN estime qu'elle serait plutôt aménagée sur 92 % de son tracé en terres publiques (PR5.2, p.18). Veuillez confirmer le pourcentage et la distance exacte en terres publiques.

Nous vous confirmons que la longueur du tracé situé en terres publiques est de 229,64 kilomètres.

La portion du tracé située en terres publiques représente 87,65 % de la longueur totale du tracé de la ligne.